

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>MUNICIPALITÉ DE LYSTER</b></p>
Procès verbal du 1 <sup>er</sup> octobre 2009	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 1<sup>er</sup> octobre 2009 à 20 h.</p> <p>Sont présents : les conseillers Sylvain Labrecque, Viateur Fournier, Normand Raby, Yves Boissonneault, Dany Bolduc et David Boissonneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Beaudoin, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 1 <sup>er</sup> octobre 2009	<p style="text-align: center;"><b>ORDRE DU JOUR</b> <b>Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2009</b></p>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 <i>PRIERE</i></li> <li>2 <i>MOT DE BIENVENUE</i></li> <li>3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i></li> <li>4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i></li> <li>5 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>5.1 Présentation des comptes</li> <li>5.2 Crédit du droit de mutation à Cran-Québec</li> <li>5.3 Programme Rénovation Québec (SHQ) pour le bâtiment de la Corporation des aînés</li> </ol> </li> <li>6 <i>TRANSPORT</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>6.1 Déneigement des entrées et stationnements municipaux</li> <li>6.2 Demande au Ministère des Transports pour les ponts municipaux</li> </ol> </li> <li>7 <i>HYGIENE DU MILIEU</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>7.1 Accès aux données sur les aquifères et les eaux souterraines</li> <li>7.2 Autorisation signature ententes avec Peintures Récupérées du Québec</li> </ol> </li> <li>8 <i>SANTE ET BIEN-ETRE</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>8.1 Offre de services ingénieur pour réfection de l'Édifice St-Louis</li> </ol> </li> <li>9 <i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>9.1 Servitude prolongement temporaire jusqu'au condo industriel</li> <li>9.2 Offre d'achat terrains rue Beaudoin</li> <li>9.3 Achat et vente de terrains</li> <li>9.4 Avis de motion</li> <li>9.5 Développement de nouvelles rues</li> </ol> </li> <li>10 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>10.1 Autorisation de dépenses au Centre des loisirs</li> <li>10.2 Location d'un système de réfrigération pour la patinoire de la surface Desjardins</li> <li>10.3 Évaluation de Mélanie Rodrigue</li> <li>10.4 Convention d'utilisation Simb@ pour la bibliothèque</li> </ol> </li> <li>11 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i></li> <li>12 <i>VARIA</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>12.1 Commandite pour la partie de cartes du Cercle des Fermières</li> <li>12.2 Commandite pour la partie de cartes du FADOQ Club de Lyster</li> <li>12.3 Demande d'appui financier Programme Roses D'Or 2009</li> <li>12.4 Commandite pour la fête de Noël d'ORAPÉ</li> <li>12.7 Tête de tuyau pour le système de réfrigération</li> </ol> </li> <li>13 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i></li> <li>14 <i>LEVÉE DE L'ASSEMBLEE</i></li> </ol>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Ouverture de la séance	Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.						
205-2009 Adoption de l'ordre du jour	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b>  <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p>						
	QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.						
	<b>ADOPTÉE</b>						
206-2009 Inversion des points à l'ordre du jour	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER</b>  <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p>						
	QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.						
	<b>ADOPTÉE</b>						
207-2009 Présentation des comptes	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC</b>  <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p>						
	QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :						
	<table border="0"> <tr> <td>Chèques numéros 9168 à 9215</td> <td style="text-align: right;">138 865.25 \$</td> </tr> <tr> <td>Autres paiements effectués par la directrice générale</td> <td style="text-align: right;">21 735.22 \$</td> </tr> <tr> <td>Grand total des paiements</td> <td style="text-align: right;">160 600.47 \$</td> </tr> </table>	Chèques numéros 9168 à 9215	138 865.25 \$	Autres paiements effectués par la directrice générale	21 735.22 \$	Grand total des paiements	160 600.47 \$
Chèques numéros 9168 à 9215	138 865.25 \$						
Autres paiements effectués par la directrice générale	21 735.22 \$						
Grand total des paiements	160 600.47 \$						
	<b>ADOPTÉE</b>						
Crédit du droit de mutation à Cran-Québec	La directrice générale informe le conseil que le droit de mutation au montant de 71 175\$ qui a été facturé à Cran-Québec S.E.C. en date du 3 juillet 2009 lui sera remboursé puisque l'entreprise est inscrite au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) comme exploitation agricole, et ce, depuis le 17 septembre 2009.						
208-2009 Déneigement des entrées et stationnements municipaux	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b>  <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p>						
	QUE ce conseil autorise la directrice générale à demander, par invitation écrite, des soumissions pour le déneigement des entrées et stationnements municipaux, soit : au bureau municipal, au garage municipal, au réservoir, pour la façade et le stationnement du Centre des loisirs et à l'Édifice Saint-Louis pour la saison 2009-2010 ;						
	QU'un prix à l'heure soit également demandé pour les diverses demandes de déneigement supplémentaires qui surviendraient durant la saison ;						
	QUE les entrepreneurs invités soit Damien Boissonneault et Ferme Pajean.						
	<b>ADOPTÉE</b>						
Avis de motion	Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Labrecque que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure un projet de règlement modifiant le règlement relatif à la circulation des véhicules lourds sur les chemins municipaux.						
209-2009 Demande au Ministère des Transports pour les ponts	ATTENDU que certains producteurs agricoles vivent présentement une situation aberrante puisqu'il est impossible pour leur transporteur de circuler sur le pont de la Rivière Perdrix (structure P-04588) sans devoir diminuer le poids de leur chargement ou prendre une route différente qui est transit et qui rallonge leur trajet de plusieurs dizaine de kilomètres, augmentant ainsi, pour						

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



municipaux

certain, le prix de revient de leur produit ;

ATTENDU que la qualité de nos routes municipales sera affectée puisque nous devons temporairement permettre un nouveau trajet transit afin d'éviter que les transporteurs desservant nos producteurs n'aient pas à faire du kilométrage supplémentaire ;

ATTENDU que la plupart des ponts dans la municipalité et qui sont sous la responsabilité ministérielle ont besoin de mise à niveau ;

**SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande qu'une priorité soit donnée aux ponts situés dans la Municipalité de Lyster, et plus particulièrement au pont de la Rivière Perdrix (structure P-04588) afin que celui-ci redevienne légal pour la circulation des véhicules lourds dans les plus brefs délais ;

QUE le conseil municipal demande une rencontre à ce sujet avec le directeur régional, monsieur Marcel Carpentier ;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à :

- Madame Julie Boulet, ministre des Transports
- Monsieur Marcel Carpentier, directeur de la région Mauricie–Centre-du-Québec
- Madame Sylvie Roy, députée de Lotbinière

**ADOPTÉE**

**210-2009**  
Accès aux  
données sur les  
aquifères et les  
eaux  
souterraines

CONSIDÉRANT QUE le 4 septembre 2008, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a annoncé un investissement de 7,5 millions \$ dans un nouveau programme visant à dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise aussi à développer des partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire afin de favoriser une saine gestion de la ressource ;

CONSIDÉRANT QUE la région désire s'inscrire au programme du MDDEP et, afin de respecter l'une des conditions d'adhésion, le projet sera réalisé par l'UQAM sous l'égide du comité des partenaires ;

CONSIDÉRANT QU'une source importante de données utiles au projet est constituée par les résultats et les rapports déposés par les municipalités auprès de Ministères et d'organismes gouvernementaux ;

CONSIDÉRANT QUE ces Ministères et organismes pourront rendre disponibles lesdits documents mais qu'ils ont préalablement besoin de l'autorisation en ce sens de la part des municipalités concernées dont la Municipalité de Lyster ;

CONSIDÉRANT QUE ces données seront incorporées dans une base de données à références spatiales permettant de tracer des cartes thématiques sur les aquifères et les eaux souterraines ;

CONSIDÉRANT QUE cette base de données sera mise à la disposition des partenaires du projet et du MDDEP ;

**POUR CES RAISONS, SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :**

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE la Municipalité de Lyster et les consultants mandatés par cette dernière donnent à l'Université du Québec à Montréal et à ses partenaires accès à l'ensemble des documents pertinents pour des fins de cartographie hydrogéologique, qui ont été déposés par notre municipalité auprès de Ministères et organismes gouvernementaux ;

QUE ces informations feront partie des archives créées pour le projet et qu'elles pourront être intégrées aux bases de données, aux documents cartographiques, aux rapports, communications et publications scientifiques qui en résulteront. Que ces documents feront l'objet d'une licence d'utilisation de l'UQAM auprès du MDDEP. Il est entendu que l'UQAM s'engage à ne faire aucune utilisation commerciale de ces informations.

### ADOPTÉE

211-2009  
Autorisation  
signature  
ententes avec  
Peintures  
Récupérées du  
Québec

ATTENDU QUE la municipalité participera à la Journée Normand-Maurice du 17 octobre 2009 pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà des ententes de signées pour le service de récupération des lampes fluocompactes, des tubes fluorescents et des piles ;

ATTENDU QUE pour pouvoir maximiser la récupération de RDD lors de la Journée Normand-Maurice, la municipalité se doit également de signer des ententes pour la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés, la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mises au rebut, ainsi que pour la collecte des résidus domestiques dangereux organiques et inorganiques ;

ATTENDU QUE Peintures récupérées du Québec inc. s'engage à recevoir les produits tels que précisés dans les ententes ;

ATTENDU QUE certains frais peuvent être applicables selon les produits à disposer ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil autorise la directrice générale, Madame Suzy Côté, à signer les ententes à intervenir entre la municipalité et Peintures récupérées du Québec inc.

### ADOPTÉE

212-2009  
Contribution à  
Partenaires 12-  
18

### **SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 600\$ à Partenaires 12-18 de Lyster pour leur participation lors de la Journée Normand-Maurice du 17 octobre 2009. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

### ADOPTÉE

213-2009  
Offre de services  
ingénieur pour  
réfection de  
l'Édifice St-Louis

ATTENDU QUE Bourassa Maillé Architectes est la firme mandatée par la municipalité pour produire les plans pour la réfection de l'Édifice St-Louis ;

ATTENDU QUE Bourassa Maillé Architectes a demandé des offres de services professionnels en ingénierie, soit pour un mandat d'expertise pour la structure et l'autre pour la mécanique, la ventilation et l'électricité ;

ATTENDU QUE Bourassa Maillé Architectes a soumis à la municipalité les plus bas soumissionnaires ;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



### **SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal mandate I.M.E. Experts-Conseils pour effectuer les relevés des installations électromécaniques, pour réaliser les plans et devis et pour la surveillance partielle pour les travaux d'ingénierie en mécanique et électricité du bâtiment, ceci pour une somme de 15 000\$ ;

QUE le conseil municipal mandate Larocque Groupe pour la réalisation d'une expertise sur la structure de plancher par rapport au changement d'usage à l'étage de l'immeuble existant, ceci pour la somme de 2 500\$.

### **ADOPTÉE**

ATTENDU que la municipalité a accordé à la Corporation de Développement Économique de Lyster (CDEL) une servitude permettant le prolongement temporaire du réseau d'aqueduc et d'égout de la rue Laurier jusqu'au condo industriel situé sur les lots 16B-14-1 et 16B-14-2 et ce aux termes d'un acte de servitude reçu devant Me. Martin Mercier notaire le 23 octobre 2003 et publié au bureau d'Arthabaska sous le numéro 10 824 499 ;

ATTENDU que ledit acte de servitude mentionnait que ce prolongement ainsi que les frais d'entretien et réparation était à la seule charge de la CDEL ;

ATTENDU que la municipalité est consentante à assumer pour l'avenir les frais d'entretien et réparation de ce prolongement ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité accepte de prendre à sa charge les coûts d'entretien et de réparation concernant le prolongement temporaire du réseau d'aqueduc et d'égout partant du réseau municipal de la rue Laurier (à l'extrémité du lot 16C-73) et rejoignant le condo industriel situé sur les lots 16B-14-1 et 16B-14-2 rang cinq du Canton de Nelson, soit jusqu'à la limite ouest desdits lots bornant au prolongement de la rue Laurier ;

QUE le maire et la directrice générale soit autorisée à signer devant Me. Martin Mercier notaire tous documents requis et nécessaires pour constater cet engagement d'entretien.

### **ADOPTÉE**

ATTENDU l'offre d'achat de madame Maryline Blier et de monsieur François Asselin pour un terrain sur la rue Beaudoin, soit le lot 15D-24 ;

ATTENDU QUE la résolution 190-2005 établissait le prix de vente à 4 600.00 \$ excluant les taxes applicables pour un terrain d'une superficie de 100 pieds par 200 pieds ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil accepte l'offre de madame Maryline Blier et de monsieur François Asselin et par conséquent autorise la vente au prix de 4 600 \$ avant taxes (le coût des infrastructures sera inclus dans la taxe spéciale liée à ce terrain), soit le lot 15D-24, rang cinq (5) du cadastre officiel du Canton de Nelson.

QUE les acquéreurs s'engagent à ériger sur le terrain qui leur est vendu, une construction résidentielle unifamiliale, selon les conditions et exigences mentionnées dans le règlement

214-2009  
Servitude  
prolongement  
temporaire  
jusqu'au condo  
industriel

215-2009  
Offre d'achat  
terrains rue  
Beaudoin

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



d'urbanisme de la Municipalité de Lyster, et ce, dans un délai de vingt-quatre (24) mois suivant la signature du contrat notarié, à défaut de quoi, les acquéreurs devront rétrocéder au vendeur le terrain vendu pour le même prix que celui faisant l'objet des présentes moins les frais encourus par le vendeur.

Advenant la vente, la cession, la donation ou toute autre aliénation ou transfert de droit de propriété à des tierces personnes par les acheteurs, le délai de vingt-quatre (24) mois ci-dessus stipulé continuera de s'écouler et l'obligation de construire sur le terrain vendu sera soumise à tout acquéreur subséquent.

QUE l'obligation de construction ci-dessus stipulée liera les héritiers et ayants droit légaux de l'acquéreur et ainsi en cas de décès de l'acquéreur, ses héritiers ou ayants droit seront tenu de respecter l'obligation de construire ci-dessus stipulée.

QUE le maire et la directrice générale soient tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Lyster le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain vendu.

### ADOPTÉE

En tant que propriétaire d'une partie de terrain dans la rue des Bouleaux, le conseiller Dany Bolduc mentionne son intérêt en regard du prochain point à l'ordre du jour et se retire des délibérations et du vote.

ATTENDU la demande monsieur Dany Bolduc de vendre une partie de son terrain sur la rue des Bouleaux ;

ATTENDU QUE monsieur Bolduc désire acquérir un terrain appartenant à la municipalité qui est situé au coin de la rue Charest et des Bouleaux, lui donnant ainsi un meilleur accès à son terrain ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat du terrain de monsieur Bolduc pour la somme de 4 500\$, soit une parcelle de terrain étant la continuation de la rue des Bouleaux, connue et désignée comme étant une partie du lot **SEIZE B (ptie 16B), rang 5**, du cadastre du Canton de Nelson dans la circonscription foncière d'Arthabaska étant bornée comme suit :

- Vers le nord par le lot 16B-17 et par une partie du lot 16B-16;
- Vers le nord-est par une partie du lot 16A;
- Vers le sud-est par des parties du lot 16B;
- Vers le sud-ouest par une partie du lot 16B appartenant à Fernande Côté ou représentants;
- Vers le sud-est partie par une partie du lot 16B appartenant à Fernande Côté ou représentants, partie par une partie du lot 16B appartenant à Michel Fillion ou représentants, partie par le lot 16B-12 et partie par une partie du lot 16B-11-1;
- Vers le sud-ouest par une partie du lot 16B étant la rue des Bouleaux appartenant à la municipalité.

QUE le conseil municipal autorise la vente d'un terrain à monsieur Bolduc pour la somme de 2 000\$, soit partie du lot 16B et une partie du lot 16C tous deux du rang 5, Canton de Nelson, circonscription foncière d'Arthabaska mesurant ensemble approximativement 11,89 mètres par 77,72 mètres étant situé au coin de la rue Charest et de la rue des Bouleaux.

QUE le maire et la directrice générale soient tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Lyster le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles aux deux transactions.

216-2009  
Achat et vente  
d'un terrain

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>Avis de motion</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>Le conseiller Sylvain Labrecque donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'exécution de travaux de prolongement de la rue Beaudoin et le développement de la rue des Bouleaux au niveau des réseaux d'aqueduc, d'égout et de pluvial, ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts.</p>
<p><b>217-2009</b> Développement de nouvelles rues</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>ATTENDU QUE le conseil municipal désire développer de nouveaux terrains pour la construction résidentielle ;</p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel de soumissions par invitation pour l'établissement des plans et devis des infrastructures des réseaux d'aqueduc, d'égout et du pluvial pour le prolongement de la rue Beaudoin ainsi que le développement de la rue des Bouleaux.</p>
<p><b>218-2009</b> Mandat à la CDEL</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>ATTENDU QUE la demande de la Corporation de développement économique de Lyster (CDEL) ;</p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal mandate la CDEL pour l'analyse et l'exécution du projet de construction de Fibres Lyster inc. et l'appuie dans les décisions qui seront prises dans ce dossier.</p>
<p><b>219-2009</b> Autorisation de dépenses au Centre des loisirs</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>ATTENDU QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière au montant de 100 000\$ pour terminer les travaux d'aménagement au Centre des loisirs ;</p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'exécution des travaux en conformité avec la demande déposée, le tout conditionnement à ce que la municipalité reçoive la lettre d'approbation.</p>
<p><b>220-2009</b> Location d'un système de réfrigération pour la patinoire de la surface Desjardins</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise la dépense pour la location d'un système de réfrigération pour la patinoire de la surface Desjardins et pour l'installation de l'entrée électrique. La somme requise sera puisée au surplus accumulé.</p>
<p><b>221-2009</b> Fabrication des tuyaux de tête (head hears)</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>Le conseiller Yves Boissonneault mentionne son intérêt en regard du prochain point à l'ordre du jour et se retire des délibérations et du vote.</p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise la dépense pour la fabrication des tuyaux de tête (head hears)</p>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>222-2009 Évaluation de madame Mélanie Rodrigue</p>	<p>de la patinoire ainsi que pour le matériel nécessaire à la fabrication. La somme requise sera puisée au surplus accumulé.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise une indexation du salaire de madame Mélanie Rodrigue de 1.00\$ de l'heure rétroactivement au 31 août 2009, date de début de la nouvelle saison au Gymlyst.</p> <p>QUE l'employée aura droit à l'indexation annuelle à compter de 2010, au même titre que les autres employés.</p>
<p>223-2009 Convention d'utilisation Simb@ pour la bibliothèque</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer la nouvelle convention d'utilisation Simb@ qui permet la gestion des opérations de la bibliothèque municipale.</p>
<p>Période de questions</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>Monsieur le Maire invite les citoyens à la période de questions.</p>
<p>224-2009 Commandite pour la partie de cartes du Cercle des Fermières</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal offre un livre sur le Centre-du-Québec et un abonnement d'un mois au Gymlyst au Cercle des Fermières de Lyster dans le cadre de sa partie de cartes annuelle.</p>
<p>225-2009 Commandite pour la partie de cartes du FADOQ Club de Lyster</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE ce conseil offre un livre sur le Centre-du-Québec et un abonnement d'un mois au Gymlyst à la FADOQ Club de Lyster dans le cadre de sa partie de cartes annuelle.</p>
<p>226-2009 Demande d'appui financier Programme Roses D'Or 2009</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise le paiement de 93.00\$ pour le Programme Roses D'Or 2009 de la FADOQ Région centre-du-Québec. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p>
<p>Commandite pour la fête de Noël d'ORAPÉ</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>La municipalité ne contribuera pas à la fête de Noël organisée par ORAPÉ, car la Corporation des loisirs de Lyster organise une fête de Noël pour les enfants de notre municipalité.</p>
<p>Note</p>	<p>Comme le conseiller Yves Boissonneault ne se représente pas aux prochaines élections municipales, il désire faire savoir au conseil qu'il est d'accord avec le projet de réfection de</p>

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



l'Édifice St-Louis ainsi que pour la dépense autorisée de 588 000\$, pourvu que la municipalité reçoive l'approbation de la demande d'aide financière présentée au PIQM qui serait de l'ordre de 50% des dépenses.

227-2009  
Adoption du  
procès verbal  
séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

**ADOPTÉE**

Note

Le conseil municipal informe le public qu'il tiendra une séance spéciale dans les prochaines minutes après avoir discuté d'une offre d'achat reçue pour des terrains dans la rue Beaudoin.

228-2009  
Levée de  
l'assemblée

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette session soit levée à 21 h 25.

**ADOPTÉE**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
*Marcel Beaudoin*  
Maire

\_\_\_\_\_  
*Suzy Côté*  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**  
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 1<sup>er</sup> jour d'octobre 2009.

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière